

N° 14280001 au catalogue
ISSN 2818-1255

Qualité de l'emploi au Canada

Horaires de travail flexibles, 2022

Date de diffusion : le 13 juin 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Horaires de travail flexibles, 2022

Les horaires de travail flexibles, également appelés « horaires variables », désignent une entente dans le cadre de laquelle les travailleurs peuvent modifier l'heure à laquelle ils commencent ou terminent leur journée de travail. Le fait qu'un travailleur puisse bénéficier de la flexibilité de choisir l'heure de début et de fin de sa journée de travail peut renforcer son autonomie et favoriser un meilleur équilibre travail-vie personnelle. En avril 2022, près du tiers (30,3 %) des employés âgés de 15 à 69 ans bénéficiaient de la flexibilité de choisir l'heure de début et de fin de leur journée de travail. D'après un sondage supplémentaire de l'Enquête sur la population active mené en août 2022, près des deux tiers des employés (64,7 %) ont indiqué qu'un horaire flexible représentait pour eux un facteur d'emploi important ou essentiel.

Le cadre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) concernant la mesure de la qualité de l'emploi définit l'indicateur d'un horaire de travail flexible comme la possibilité de choisir ses heures de travail du point de vue de l'employé plutôt que de l'employeur. L'indicateur des heures flexibles de Statistique Canada est le pourcentage des personnes en emploi qui peuvent choisir les heures de début et de fin de leur journée de travail.

Les employeurs peuvent offrir des horaires de travail flexibles pour diverses raisons, notamment pour accroître le maintien en poste des employés, pour augmenter la productivité et pour améliorer le moral. Une étude de 2018 traitant de la relation entre la flexibilité offerte dans le cadre de l'emploi et de la satisfaction professionnelle des personnes de 18 à 64 ans a révélé que pour divers facteurs relatifs à la flexibilité de l'emploi, le fait de pouvoir choisir leurs heures de travail était fortement associé à la satisfaction professionnelle tant chez les hommes que chez les femmes¹.

À moins d'indication contraire, les données et les analyses présentées dans l'article suivant sont limitées aux employés et sont fondées sur un sondage supplémentaire de l'Enquête sur la population active mené en avril 2022 chez les travailleurs de 15 ans à 69 ans. Les données se rapportent à l'emploi principal et ne sont pas désaisonnalisées.

Tendances historiques

À l'heure actuelle, les données de Statistique Canada tirées du sondage supplémentaire de l'Enquête sur la population active concernant les horaires flexibles sont seulement disponibles pour avril 2022.

Portrait récent

En avril 2022, parmi les 30,3 % d'employés âgés de 15 à 69 ans ayant la flexibilité de choisir l'heure de début et de fin de leur journée de travail, 83,8 % avaient habituellement un horaire normal de jour ou un quart normal de jour. Près des trois quarts (73,9 %) des travailleurs autonomes âgés de 15 à 69 ans pouvaient choisir leur horaire de travail, la majorité ayant un horaire normal de jour ou un quart normal de jour (61,0 %), suivis des travailleurs ayant un horaire atypique ou travaillant sur appel (33,0 %).

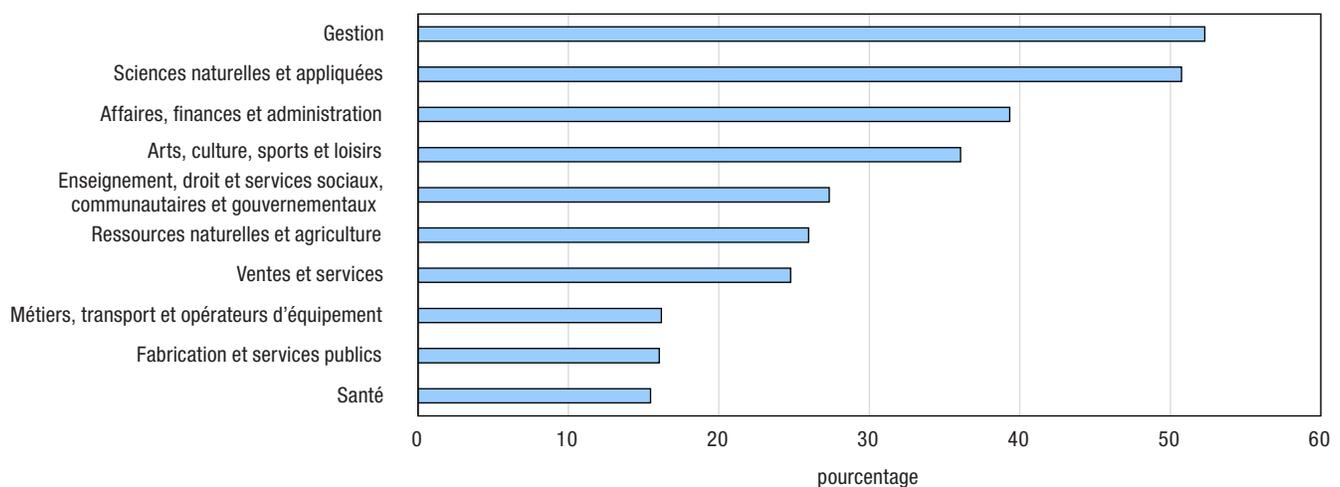
Le pourcentage d'employés ayant un horaire flexible était plus faible chez les jeunes employés âgés de 15 à 24 ans (23,2 %) que chez les employés âgés de 25 à 54 ans (32,0 %) et de 55 à 69 ans (29,7 %). Ce pourcentage peut refléter une plus grande proportion d'employés plus jeunes travaillant dans les professions des ventes et des services, qui offrent habituellement des heures de travail fixes. Les horaires de travail flexibles variaient également en fonction du niveau de scolarité, et 39,5 % des employés âgés de 25 à 69 ans détenant un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures avaient un horaire flexible comparativement à 27,7 % des employés ayant fait des études postsecondaires à un niveau inférieur à celui du baccalauréat et 23,9 % des employés ayant un diplôme d'études secondaires ou moins.

1. Steve Martin, 2018, « [L'association entre la souplesse de l'emploi et la satisfaction au travail](#) », *Regards sur la société canadienne*, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Statistique Canada. L'association entre la souplesse de l'emploi et la satisfaction au travail (statcan.gc.ca)

L'accès à un horaire offrant une flexibilité permettant de choisir l'heure de début et de fin de la journée de travail était plus courant chez les employés travaillant à domicile et dans certaines professions. En avril 2022, près de 6 employés sur 10 qui travaillaient exclusivement à domicile (58,5 %) ou avaient une entente de travail hybride² (59,8 %) ont indiqué pouvoir choisir l'heure de début et de fin de leur journée de travail, comparativement à 22,1 % des employés qui travaillaient d'habitude exclusivement dans des lieux autres que leur domicile. Cela peut s'expliquer par le niveau d'indépendance plus élevé et une plus grande flexibilité offerte aux travailleurs de certaines professions. En avril 2022, les employés dont la profession était dans les domaines de la gestion (52,3 %) ainsi que des sciences naturelles et appliquées (50,7 %) étaient les plus susceptibles d'indiquer qu'ils avaient un horaire flexible. À l'inverse, les professions dans les domaines de la santé (15,5 %), de la fabrication et des services d'utilité publique (16,0 %) ainsi que des métiers, des transports et de la machinerie (16,2 %) affichaient les pourcentages les plus faibles d'employés ayant un horaire flexible.

Graphique 1

Pourcentage (%) d'employés de 15 à 69 ans qui peuvent choisir l'heure de début et de fin de leur journée de travail, selon la profession, avril 2022



Note : À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Supplément de l'Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Les employés ayant un salaire plus élevé étaient plus susceptibles d'avoir accès à un horaire flexible. En avril 2022, 43,9 % des employés ayant un salaire horaire se situant dans la tranche supérieure de 20 % de la répartition des salaires avaient la flexibilité de choisir l'heure de début et de fin de leur journée de travail, comparativement à 23,9 % des employés ayant un salaire se situant dans la tranche inférieure de 20 % de la répartition des salaires, et à 23,1 % des employés ayant un salaire horaire se situant entre le 20^e et le 40^e centile.

La possibilité de choisir ses heures de travail était associée à une plus grande capacité d'équilibrer les responsabilités personnelles et les obligations familiales pendant la journée de travail. Par exemple, en avril 2022, 9 employés à plein temps sur 10 (91,4 %)³ ayant un horaire de travail flexible trouvaient qu'il était facile ou très facile de prendre congé au besoin pour des raisons personnelles ou familiales comparativement à 59,8 % des employés à plein temps n'ayant pas un horaire flexible. Toutefois, les employés à plein temps ayant un horaire flexible n'étaient que légèrement moins susceptibles (27,9 %) que les employés n'ayant pas un horaire flexible (33,6 %) d'indiquer qu'ils avaient parfois, souvent ou toujours trouvé difficile de

2. Travailleurs qui travaillent habituellement certaines heures de travail à domicile et d'autres heures à des endroits autres que le domicile.

3. Travailleurs qui travaillent habituellement 30 heures ou plus par semaine.

s'acquitter de leurs responsabilités familiales en raison du temps consacré au travail. Cela peut représenter des situations où les horaires flexibles pourraient entraîner des heures de travail plus longues ou des heures atypiques.

Pour ce qui est des parents de jeunes enfants, un horaire de travail flexible peut atténuer certaines des difficultés à concilier le travail et la vie familiale. Toutefois, en avril 2022, seulement un peu plus d'employés âgés de 25 à 54 ans ayant un enfant de moins de 6 ans (34,7 %) et un enfant âgé entre 6 et 17 ans (34,0 %) avaient un horaire flexible par rapport aux autres employés (30,3 %). Ces pourcentages étaient similaires chez les hommes et chez les femmes.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur des **horaires de travail flexibles** est le nombre de personnes en emploi qui peuvent choisir les heures de début et de fin de leur journée de travail. Cet indicateur est exprimé en pourcentage de toutes les personnes en emploi.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, avril 2022.

Statistique Canada, Enquête supplémentaire sur les indicateurs du marché du travail, avril 2022.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active (EPA) et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2020](#).

Le sondage supplémentaire de l'EPA d'avril 2022 a été mené dans le cadre du programme des indicateurs du marché du travail. L'échantillon est constitué de ménages qui en sont à leur 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e mois de participation à l'EPA et la population observée est limitée aux personnes âgées de 15 à 69 ans habitant dans les provinces. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page : [Indicateurs sur le marché du travail](#).

Les estimations de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. En raison de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Les professions sont codées selon la Classification nationale des professions (CNP) 2016.

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Heures de travail et conditions de travail](#)